



Conseil d'Administration du 03 décembre 2020

COMPTE-RENDU FORCE OUVRIERE

En préambule

→ En matière d'évolution de postes, Cerem'avenir, c'est environ 300 postes supprimés, 150 postes créés, 700 postes fortement modifiés et 200 postes légèrement modifiés.

→ Le DG informe que l'ANCT monte progressivement en puissance depuis sa création. En parallèle, une simplification a été faite sur l'assistance des collectivités territoriales par le Cerema, même s'il reste encore beaucoup de travail sur sa mise en œuvre.

Election du président du CA.

Deux candidats se présentaient pour la présidence :

- Frédéric Aguilera, maire de Vichy retire sa candidature en séance,
- Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines et Conseillère Régionale de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Elle se dit engagée pour un Cerema au service des territoires, à leur attractivité et ce, de façon constante et totale.

VOTE ELECTRONIQUE

**FAVORABLE 12
NE SE PRONONCE PAS 3 (2 pour FO)
PAS PRIS PART AU VOTE 2**

Force Ouvrière ne se prononce pas, ne prenant pas position pour ce type d'élection.

Marie-Claude Jarrot est donc élue comme la nouvelle présidente du Conseil d'Administration du Cerema.

Election du vice-président du CA.

Un seul candidat : Max Mondon, qui fait partie des personnalités qualifiées, a occupé l'intérim de la présidence du Cerema de juillet 2020 jusqu'à ce jour.

VOTE
FAVORABLE 12
DÉFAVORABLE 3
NE PREND PAS PART AU VOTE 2 (FO)

Force Ouvrière ne prend pas position pour ce type d'élection.

Budget rectificatif n°2 (BR2) du budget 2020

Le DG retrace les effets de la pandémie, qui génèrent une situation financière défavorable pour le Cerema. L'effet le plus marquant a été le premier confinement durant lequel s'est mis en place le télétravail jusqu'au 15 juin, avec une cessation des activités notamment de chantier. Cette situation a lourdement impacté le budget du Cerema avec deux effets :

- une diminution des recettes due à un télétravail dit « moins productif », aucune activité liée aux chantiers et de nos commanditaires. **- 6 millions d'euros en facturation et -3,6 millions d'euros en encaissement.**
- une diminution des dépenses de fonctionnement due à ce déficit d'activité (moins de déplacements, frais de fonctionnement,...). **-4 millions d'euros.**

Pour le DG, la situation ne s'avère pas trop alarmante, contrairement au budget 2021 qui devrait être plus complexe à gérer.

Selon la direction, la capacité d'autofinancement couvre de façon relative les besoins en investissement. Ces besoins sont plus faibles que prévu, compte tenu de l'acquisition de matériel de grand rendement (RAPTOR) qui ne se fera pas, le fournisseur pressenti ayant indiqué l'arrêt de la commercialisation de ce type de matériel. La difficulté majeure concerne le fonds de roulement, qui demeure bas pour un établissement de cette envergure.

T. Courtine, représentant de l'État (CGDD) précise que la levée de réserves pour éviter un endettement du Cerema n'est pas une opération fréquente du Ministère pour ses opérateurs. Par ailleurs, l'effacement d'une ancienne dette fiscale de 16,23 millions d'euros des CETE est désormais effective ; en gros, le ministère fait une dotation exceptionnelle de 16,23 M€ et le Cerema la redonne ensuite !

Force Ouvrière s'alarme du BR2 qui fait justement état d'une faible capacité d'autofinancement. En effet, elle permet de recouvrir les besoins en investissement ; tout simplement, parce que ces investissements sont faibles. Le Cerema fonctionne en régime ralenti, alors que les besoins sur les territoires sont importants et réels.

Force Ouvrière réitère sa demande d'une analyse plus fine d'un déficit d'affaires de 6 millions d'euros.

Le DG confirme que la nette diminution des activités de laboratoire et en particulier de terrain durant le premier confinement constitue une cause importante. Ceci provoquant un décalage estimé dans le temps de certaines prestations par nos clients. Cela, en particulier pour les

infrastructures de transport, ainsi que le report des interventions en Outre-Mer peuvent également expliquer un tel niveau de déficit. La mise en place de l'ANCT impacte aussi sur ce déficit, car le carnet d'affaire espéré est en deçà des prévisions.

En conséquence, Force Ouvrière votera CONTRE le BR2 à la vue de sa situation alarmante.

VOTE
DÉFAVORABLE 5 (2 pour FO)
FAVORABLE 13

Forfait mobilité durable

Issue de la loi d'orientation et mobilités de 2019, ce dispositif remplace et élargit l'Indemnité Kilométrique Vélo **avec un effet plus défavorable**, car pas de cumul avec une aide pour les transports en communs et un montant maximum de 200 € ; soit deux fois moins que dans le privé.

Il s'agit juste pour le Cerema de mettre en œuvre ce forfait qui concerne les transports domicile-travail soit en vélo (classique ou électrique), soit en covoiturage.

Plusieurs organisations syndicales dont FO regrettent que ce dispositif ne prenne pas en compte tous les modes doux, comme l'usage de la trottinette. Ainsi, comme l'a précisé Force Ouvrière, le transport à pied, qui s'avère le moins polluant de tous.

I. Andrivon, représentante du Ministre chargé des transports salue la démarche du Cerema sur la mise en place de ce dispositif. Toutefois, le cadre réglementaire ne permet pas de l'étendre à d'autres modes de transport.

Cependant, le CA mandate la présidente du Cerema pour saisir l'autorité de tutelle pour proposer une extension à l'ensemble des modes doux. Le représentant du Budget s'y oppose. Le DG précise que l'État n'a pas de vice-présidence. Il n'a pas un poids assez important pour aller contre la proposition du CA. La SG du Ministère n'émet pas d'opposition, mais invite fortement les représentants de l'État à s'abstenir lors du vote.

Force Ouvrière demande si le Ministère va apporter les fonds en conséquences pour prendre en charge le forfait.

La réponse est négative, car ce dispositif concerne la fonction publique dans son ensemble.

NDLA : comme trop souvent, même si un tel dispositif est louable en soi, le budget du Cerema doit absorber une nouvelle dépense liée à l'application du décret : **il faut dépenser plus tout en recevant moins, jusqu'à ce que l'élastique finisse par casser !**

VOTE
FAVORABLE 11 (2 pour FO)
ABSTENTION 7

Tarification

Ce point concerne la révision des barèmes des prestations du Cerema selon 4 niveaux de formation : bases/fondamentaux, approfondissement, expertise et haute expertise. L'objectif est d'avoir une cohérence entre le coût moyen employeur et le coût lié à la facturation. Il n'est donc pas impossible que certains barèmes de tarification ne permettent pas d'absorber les coûts de revient ! Cela concerne principalement les catégories C et assimilés.

Force Ouvrière s'étonne que la catégorie « spécialistes » ait été oubliée ; ceci, afin qu'un certain nombre d'agents puisse se retrouver dans le nouveau barème. De plus, où est la frontière entre l'expertise et le haut niveau d'expertise, qui n'est aucunement reconnu par les "pères" des professions ?

Force Ouvrière partage la crainte de la CGT, par le fait, que ce chiffrage en nombre de jours travaillés selon la catégorie de l'agent (soit 160 jours pour les agents de catégories B et C, soit 130 jours pour les agents de catégorie A+ et A) ait des conséquences en matière de pressions sur les agents, pour atteindre les objectifs sur les affaires en termes de jours par an.

Le DG accepte d'introduire la catégorie « spécialistes ».
Les activités d'expertise de très haut niveau comme l'international par exemple sont à ses yeux différents d'une activité d'expertise classique en France !

Le DG considère que ce nombre de jours est un ordre d'idée et qu'il n'a pas vocation à devenir un outil de pression sur les agents.

VOTE
FAVORABLE 13
ABSTENTION 5 (2 pour FO)

Force Ouvrière s'abstient compte tenu de la faible évolution de la tarification depuis 2012 et qu'il ne soit pas fait de rapprochement systématique entre le prix de vente de la prestation avec son coût de revient. Par ailleurs, la comptabilisation en nombre de jours/an pour les affaires peut générer des RPS sur les agents.

Budget initial (BI) 2021

Selon le DG, c'est un budget complexe à élaborer dans des conditions défavorables, notamment avec la situation de pandémie qui se poursuit. L'objectif est d'avoir une trésorerie supérieure à un mois de dépenses, mais les marges de manœuvre sont quasi-inexistantes.

En conséquence, le choix adopté est le suivant :

- un maintien à niveau quasi constant du budget de fonctionnement : nous sommes à "l'os".
- un choix douloureux de diminuer le budget lié aux investissements. Toutefois, il faudra attendre le plan de relance, qui pourrait constituer une marge sur les éventuels investissements.
- un niveau de recettes proposé complexe à définir en raison de la crise actuelle qui n'est pas terminée.

Il est à noter que le BI 2021 comprend une baisse de -87 ETP !

Plusieurs réactions vives à ce sujet :

Force Ouvrière se demande ce que va devenir le Cerema, s'il n'est pas un des acteurs majeurs du plan de relance annoncé par le gouvernement. Force Ouvrière dénonce l'aveuglement des représentants de l'État qui s'obstinent à maintenir un budget avec un niveau d'apport financier aussi bas. En effet, la subvention pour charges de service public atteint un niveau d'abysse : 189 millions d'euros ce qui ne permet plus de couvrir les dépenses de rémunération du personnel ! Par ailleurs, cet écart s'aggrave maintenant d'année en année !

Pour Force Ouvrière, la situation est si grave, que le Cerema est contraint de prélever sur son fonds de roulement, son patrimoine entre autre, pour l'injecter dans la capacité d'autofinancement et pour lui permettre d'avoir un niveau d'investissements par ailleurs modeste. Il n'est même plus acceptable que ces indicateurs financiers puissent être aussi bas !

Pour Force Ouvrière, il est nécessaire d'investir massivement, pour que le Cerema puisse demeurer un acteur fort sur les territoires et pour éviter aussi que le privé agisse sans contrôle. Le Cerema doit pouvoir jouer son rôle d'expertise publique, de façon désintéressée.

La présidente du Conseil d'Administration du Cerema partage l'ensemble des points notamment évoqués par Force Ouvrière.

A. Popelin, de France Nature Environnement interpelle la Présidente sur la situation du Cerema, qui n'est plus tenable : « *il faut stopper cette baisse des effectifs !* ». En conséquence, elle demande qu'une motion soit rédigée pour interpeller la tutelle et les services du premier ministre pour mettre fin à cette hémorragie.

E. Piette, SG du Ministère invite fortement les administrateur de l'État à ne pas prendre part au vote. Tout comme le précédent vote, ils suivent la consigne comme des moutons !!!

VOTE DE LA MOTION

**FAVORABLE 11 (2 pour FO)
NE PREND PAS PART AU VOTE 7**

VOTE DU BI 2021

**FAVORABLE 12
DEFAVORABLE 6 (2 pour FO)**

Force Ouvrière a voté favorablement la motion, puisque celle-ci fait partie des nombreuses revendications qui ont déjà été formulées les années précédentes. Mais Force Ouvrière vote CONTRE le BI 2021 pour les raisons suivantes :

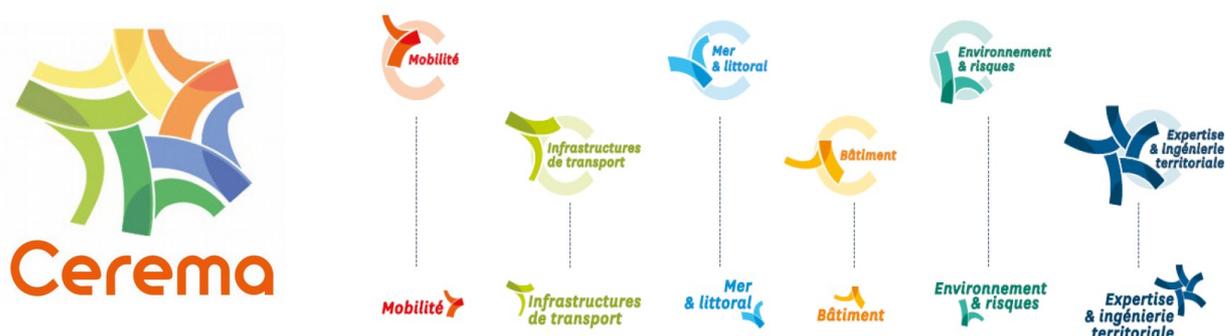
- la baisse de la subvention pour charge de service public est insupportable !
- Force Ouvrière refuse toute baisse en moyens et en effectifs : nous sommes en période d'une politique de la relance et non de rigueur budgétaire. Le Cerema doit être en mesure de faire face à ces nouvelles sollicitations gouvernementales ;
- il n'y a toujours pas d'éléments de décomposition du fond de roulement à partir du bilan, qui n'a à ce jour jamais été communiqué aux organisations syndicales ;

→ les indicateurs comptables connus sont dans le rouge, dont le futur plan de trésorerie, avec un avenir incertain des activités pour les mois à venir !

Nouvelle charte graphique (pour information)

Le coût du changement de cette charte graphique est d'environ 13 000 € sur l'ensemble de la marque Cerema. **5 couleurs, 6 domaines d'activités, cherchez l'erreur ! Et la représentation de « mer et littoral » est située au niveau des Alpes continuez à chercher l'erreur !**

UNE COULEUR ... UN DOMAINE



(extrait du document de présentation en séance du CA)

Force Ouvrière demande des précisions si le changement de nom de l'Ademe désormais appelé Agence de la Transition Ecologique ne va pas apporter des confusions sur la politique publique de Transition Ecologique, où déjà le Cerema s'est positionné.

Le DG considère qu'il y aura une complémentarité à jouer entre le Cerema et l'Ademe, avec une répartition des rôles. La vocation de l'Ademe est de distribuer de l'argent pour divers engagements en faveur de l'environnement ; le métier du Cerema sera d'apporter une expertise plus poussée.

Programmation 2021 (pour avis)



Force Ouvrière confirme son scepticisme d'une programmation 2021 ambitieuse mais avec des moyens revus chaque année à la baisse.

JE-NOUS-TOUS **FO!**